

DACP

REF : DACP2012035

Signataire : ED/ESP

Séance du Conseil Municipal du 12/07/2012

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : **Marché de travaux relatif à la construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire. Approbation de l'avenant n°1 au marché et autorisation de signature.**

EXPOSE :

Par la délibération n°238 du 21 octobre 2010, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le marché de travaux passé sur appel d'offres ouvert européen relatif à la construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire.

Conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 septembre 2010, le marché a été confié à l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENTS ILE DE FRANCE Ouvrages Publics, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 21 302 368.53 € HT.

Les travaux sont actuellement en cours et les équipements devraient ouvrir leurs portes pour la rentrée de septembre 2013.

Cependant comme c'est couramment le cas dans le cadre de travaux complexes tels que ceux engagés dans cette opération, des ajustements proposés par l'équipe de maîtrise d'œuvre en cours de chantier ainsi que l'apparition de besoins nouveaux et d'aléas de chantier rendent nécessaires la passation d'un avenant.

Plusieurs postes sont concernés par cet avenant (ces postes sont détaillés dans le tableau joint en annexe) :

- **Poste n°1 : Evacuation des terres polluées + 45 102 € HT** Cette augmentation est due aux suites du diagnostic complémentaire demandé par l'entreprise au démarrage de l'opération.
- **Poste n°2 : Modification du désenfumage des salles de l'établissement culturel transdisciplinaire et de l'auditorium : + 73 614.35 € HT.**Après le dimensionnement des exutoires de désenfumage de ces salles par l'entreprise, les sections des amenées d'air prévues sur les plans de l'architecte se sont avérées insuffisantes, rendant ainsi nécessaire de modifier le principe de désenfumage.
- **Poste n°3 : Préconisations de l'étude de sureté et de sécurité publique : + 250 051.03 € HT** Conformément aux circulaires de 2007 (applicables de façon effective depuis 2010), un diagnostic et une analyse de projet au regard des risques de sécurité publique est rendue obligatoire dans l'instruction d'équipements publics en

milieu urbain. Le rapport établi à la suite de cette étude préconise des mesures complémentaires pour « prévenir et réduire les risques de sécurité publique mis en évidence dans le diagnostic »

- **Poste n°4 : Modification de la puissance de l'échangeur : + 24 950.91€ HT.** Il s'agit de l'augmentation de la puissance de l'échangeur situé entre la production (chaudières) et la distribution en chaud du bâtiment. Ce nouvel échangeur correspond aux besoins maximums du bâtiment.
- **Poste n°5 : Suppression de prestations du marché : - 54 748.10 € HT** Il s'agit ici dans un premier temps, de la suppression des caillebotis en terrasse du R+6. Ces derniers devaient couvrir les terrasses techniques du niveau R+6, mais après simulation de mise en place de matériels liés au traitement de l'air du bâtiment et alors qu'aucune émergence n'est visible de l'extérieure, leur suppression a été proposée au titre des économies sur le projet.

Dans un second temps, il s'agit de la suppression de la cloison mobile de la salle des professeurs de danse, en accord avec la direction du CRR.

- **Poste n°6 : Affermissement de la variante obligatoire n°1 à l'acte d'engagement : mise en place de groupes froids et aéro-réfrigérants : + 43 258.01 € HT** La solution préconisée par le marché d'une production d'énergie par pompe chaleur sur forages a fait l'objet d'un devis pour un montant de 433 754.84 € HT. Il a donc été décidé de ne pas donner suite à ce devis et d'affermir la variante obligatoire relative à la mise en place de groupes froids et aéro-réfrigérants.

Dès lors, le montant du marché, initialement de 21 302 368.53 € HT est porté à 21 684 597.11 € HT, faisant ressortir une plus-value de 382 228.58 € HT, soit une augmentation de 1.79% du marché.

Comme l'augmentation du marché n'atteint pas 5%, cet avenant n'est pas passé devant la commission d'appel d'offres.

Enfin, il est à noter que malgré cette augmentation, le montant du marché reste dans l'épure budgétaire initiale.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire et d'autoriser le Maire à le signer avec l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENTS ILE DE FRANCE OUVRAGES PUBLICS.

Avis favorable de la Commission n°2

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2012035

Signataire : ED/ESP

OBJET : Marché de travaux relatif à la construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire. Approbation de l'avenant n°1 au marché et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n°238 du 21 octobre 2010 relative à la « Construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire – Approbation du marché et autorisation de signature »

Vu le marché de travaux relatif à la construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire notifié à l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENT ILE DE FRANCE le 30 novembre 2010,

Vu l'avenant n°1 au marché de travaux,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire notifié à l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENT ILE DE France OUVRAGES PUBLIC le 30 novembre 2010 , faisant ressortir une plus-value de 382 228.58 € (soit + 1.79%). Le montant du marché initialement de 21 302 368.53 € HT est donc porté à 21 684 597.11 € HT.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire avec l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENTS ILE DE FRANCE OUVRAGES PUBLICS, titulaire du marché.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 20/07/2012

Publié le : 19/07/2012

Certifié exécutoire le : 20/07/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué